

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUIN 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 22 juin 2016 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Claire SONZOGNI est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Pays Boulonnais **Convention pour l'ingénierie 2016**

L'assemblée à l'unanimité, a autorisé le Président à signer l'avenant n° 6 portant prolongation jusqu'au 31 décembre 2016, de la convention relative au financement de l'ingénierie, aux frais de fonctionnement dédiés au Pays Boulonnais pour l'année 2016.

Pays Boulonnais **Réalisation d'un état des lieux patrimonial énergétique**

Le Conseil à l'unanimité a autorisé le Président à engager La Terre des 2 Caps pour la réalisation d'un l'état des lieux patrimonial énergétique et à signer la convention de répartition financière de ce programme qui sera sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Pays Boulonnais **Mise en œuvre du Schéma de Randonnée**

Le Conseil Communautaire unanime a validé la maîtrise d'ouvrage de La Terre des 2 Caps pour la mise en œuvre du Schéma de Randonnée. Il a autorisé le Président à solliciter les subventions et à signer les conventions de co-financements avec les EPCI membres du Pays Boulonnais ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Plan Départemental des Itinéraires et de Randonnée (PDIPR) **Inscription du Sentier du Cap Gris Nez** **Convention avec le Département pour son entretien et sa valorisation**

L'assemblée à l'unanimité a autorisé le Président à signer avec le Département une convention qui sera effective jusqu'au 31 décembre 2018, pour entretenir le balisage et assurer le bon état du Sentier du Caps Gris Nez, moyennant une participation financière annuel de 795 €. Cette contribution sera également consacrée à la mise en place d'outils de communication visant à valoriser ce sentier.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT

Convention 2016 avec Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale (BDCO)

L'assemblée à l'unanimité a autorisé le Président à signer avec BDCO, fixant les modalités organisationnelles et la contribution financière de La Terre des 2 Caps d'un montant de 56 800,12 € TTC pour 2016.

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Approbation de la modification

Le Conseil Communautaire unanime a approuvé la modification du SCoT.

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Délibération au titre de l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la proposition du rapporteur de ne pas réviser le SCoT paysager de La Terre des 2 Caps et a décidé de le maintenir.

Plan Local d'Urbanisme Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Avis de La Terre des 2 Caps

L'assemblée délibérante unanime a rendu un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord

Cession de terrain à la SAS VERAND'AVENIR

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la cession à Monsieur Stéphane ALBRUN, d'un terrain de 192 m² au prix de 22,50 € le m² HT, destiné à agrandir l'espace de stockage actuel de l'entreprise VERAND'AVENIR dans le cadre du développement de son activité. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord

Cession de terrain à la SARL BOULET DROLLET MECANIQUE

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la cession à Monsieur Benoît SERGHERAERT, d'un terrain de 7 220 m² au prix de 17 € le m² HT, destiné à l'implantation d'une société de mécanique de précision SARL BOULET DROLLET MECANIQUE. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord

Cession de terrain à la SCI MEDICALE DES DEUX CAPS

Le Conseil Communautaire unanime a adopté la cession à la SCI Médicale des Deux Caps représentée par les Docteurs Sébastien ROUGEMONT et Frédéric BERTHLOT, d'un terrain de 2 570 m² au prix de 22 € le m² HT, destiné à l'implantation d'une maison médicale regroupant plusieurs professionnels de santé. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen.

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps Nord

Cession et acquisition de terrains avec le GIE AGORA

L'assemblée unanime a validé l'acquisition au GIE AGORA d'une partie de la parcelle AM 26 pour 4 480 m² à 7.50 € le m², soit un coût de 33 600 € TTC. L'acte sera passé en l'étude de Maître RICHEZ, Notaire à Hardinghen, et l'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur. La cession du terrain AM 24 pour 1 506 m² sera examinée lors de la prochaine séance au vu de l'avis de France Domaine.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Inglevert
Réalisation d'une Maison de Services à la personne

L'assemblée à l'unanimité a autorisé l'attribution d'un fonds de concours de 15 000 € à la commune de Saint-Inglevert. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture
Adoption du dossier de candidature et désignation des représentants de La Terre des 2 Caps

Le Conseil Communautaire unanime a adopté le dossier de candidature pour la constitution d'un GALPA et a désigné Messieurs Thibaut SEGARD et Marc SARPAUX, respectivement en qualité de représentant titulaire et suppléant de la Terre des 2 Caps à cette instance.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avenant n° 4 à la convention multipartite n° 9 avec le SYMSAGEB pour le financement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique sur le bassin versant de la Slack

L'assemblée unanime, a autorisé la signature de l'avenant n° 4 à la convention multipartite n° 9 avec le SYMSAGEB pour le financement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique sur le bassin versant de la Slack, afin d'élargir la convention initiale à la réalisation d'une maîtrise d'œuvre complète ainsi que les études géotechniques, topographiques et nécessaires au montage des dossiers réglementaires. Le montant de la convention initialement arrêté à 64 058 € TTC, s'établit désormais à 187 381,67 € HT soit 224 858 € TTC.

FINANCES

Vote de subventions 2016 aux associations

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité, le tableau des subventions aux associations ci-après, pour un montant total de 11 000 € : VTT des 2 Caps, SSIAD, Les rêveurs éveillés, Pique et presse, Cadres côte d'opale

Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Récré à Cap
Imputation des dépenses de biens meubles de premier équipement en investissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à inscrire en dépenses d'investissement l'achat de biens meubles pour l'Etablissement Récré à Caps, tels que le linge de maison, la vaisselle, le mobilier et les équipements Petite Enfance, les jeux et jouets, ainsi que les outillages et accessoires.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Répartition 2016 du reversement entre La Terre des 2 Caps et ses communes membres

Le Conseil Communautaire unanime s'est prononcé pour la répartition de droit commun du FPIC avec une attribution de 464 756 € aux communes et 225 666 € pour l'EPCI.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'ouverture en septembre prochain du nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, l'assemblée unanime a approuvé la création d'un poste de Conseiller Territorial Socio-Educatif et d'un poste d'Assistant Territorial Socio-Educatif, dans la filière sociale.

Subvention au CH de Boulogne-sur-Mer au titre du projet VADS
Convention d'objectifs

L'assemblée communautaire à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention 2016 relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 €, au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer, dans le cadre du projet de « Repérage précoce des cancers des Voies Aéro-Digestives Supérieures ».

Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Récré à Cap
Validation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement

Le Conseil unanime a entériné le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de l'EAJE. Il a autorisé le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en service de Récré à Caps, ainsi qu'à contractualiser avec la CAF pour prendre en compte ce nouvel établissement qui ouvrira ses portes au public le 5 septembre 2016



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Compte rendu affiché le 29 juin 2016, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.